

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Février 2018

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Vice-Président honoraire du Sénat, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

18/0034/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES ACTIVITES ET DES MOYENS PEDAGOGIQUES - Rémunération des enseignants assurant l'aide à la scolarité dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnent à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.).

18-31776-DEJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est depuis de nombreuses années engagée aux côtés des associations, des familles et de l'État afin de favoriser la réussite scolaire des enfants.

A cet effet, il a été mis en place en partenariat avec l'Association Coup de Pouce (A.C.P.), les dispositifs Clubs de Lecture et d'Écriture Coup de Pouce Clé pour les CP, Clubs de Lecture, Écriture et Mathématiques Coup de Pouce Clém pour les CE1 et Clubs de Langage Cla pour les Grandes Sections de Maternelle.

Ces actions, cofinancées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.), la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône sont regroupées sous l'intitulé Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.). Elles fonctionnent par niveaux de classe, durant les périodes scolaires, sous forme de groupes auxquels s'inscrivent des enfants dont les difficultés sont identifiées par leurs enseignants.

Ces dispositifs périscolaires et pérfamiliaux conduits dans les quartiers sont actuellement mis en œuvre par des Centres Sociaux ou des Fédérations d'Éducation Populaire gestionnaires de Maisons pour Tous.

Afin d'améliorer le recrutement d'intervenants permettant de satisfaire l'ensemble des demandes exprimées par l'Éducation Nationale, il est proposé d'expérimenter l'animation de clubs Coup de Pouce par des enseignants volontaires durant le temps périscolaire. Le traitement versé se fera selon les dispositions du décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant sur la rémunération des agents publics.

Pour le financement de cette opération, il convient de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires publics et notamment auprès de l'État.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisée à titre expérimental, à compter du 1^{er} mars 2018, la rémunération d'enseignants chargés d'assurer durant le temps périscolaire l'animation de clubs Coup de Pouce dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.).

ARTICLE 2 Les enseignants assurant ce service seront rémunérés selon les taux fixés par le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale pour l'heure d'étude surveillée, soit :

- instituteur : 20,03 Euros brut de l'heure,
- professeur des écoles : 22,34 Euros brut de l'heure,
- professeur hors classe : 24,57 Euros brut de l'heure.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires publics et notamment auprès de l'État.

ARTICLE 4 Les dépenses seront imputées sur les budgets 2018 et suivants - nature 6218 - fonction 212 – service 61323 – chapitre 012.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE AUX
ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
ET AU SOUTIEN SCOLAIRE
Signé : Danielle CASANOVA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
ANCIEN MINISTRE
VICE-PRESIDENT HONORAIRE DU SENAT
PRESIDENT DE LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE PROVENCE**

Jean-Claude GAUDIN